

APPROUVÉ
pour affichage immédiat

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
Réunion du 30 novembre 2018
COMPTE RENDU N° 10

Etaient présents :
Valérie AMIANT
Pierre GORCE

TITULAIRES
Mr PERDRIAUD

1er Collège
UNSA

SUPPLEANTS
/

1er Collège
/

TITULAIRES
Mr FELIERS
Mr ZOUAOU
Mr PRIEUR
Mr MEERSCHOUT
Mr PEREIRA

2ème Collège
CFE-CGC
CFDT
CFDT
CGT
UNSA

SUPPLEANTS
Mme DAHYOT
Mme LE PENNUEN

2ème Collège
CFE-CGC
CGT

ASSISTANT SYNDICAL
/

REPRESENTANTE SYNDICALE (invitée)
/

ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES
/

1^{er} Collège
/

SUPPLEANTS
/

1^{er} Collège
/

TITULAIRES
Mme BOURDILLEL
Mr CHEVIET
Mme GENEVOIS

2^{ème} Collège
CFE-CGC
CFE-CGC
CGT

SUPPLEANTS
Mme DUWQUET

2^{ème} Collège
CGT

ASSISTANT SYNDICAL
Mr GOURIER

UNSA

REPRESENTANTE SYNDICALE (invitée)
Mme LOCHON

QUESTIONS CFDT

Question 1. Quelles sont les modalités de remboursement des frais de repas pratiqués dans notre établissement ?

Réponse : Les frais de repas sont remboursés pour les salariés qui se trouvent en déplacement, c'est à dire lorsqu'ils ont été missionnés occasionnellement à un endroit loin de leur lieu d'embauche ou de leur périmètre habituel d'activité. Le montant du repas ne doit pas dépasser 23 €.

Question 2. Nous vous demandons le paiement des heures de travaux programmées effectuées dans le cadre du SIU, avec un effet rétroactif au 06 septembre 2018.

Réponse : Le paiement des heures de travaux programmées en SIU pour les journées du samedi et dimanche sera réalisé sur la paie du mois de décembre avec un effet rétroactif au 6 septembre 2018.

Question 3. Des techniciens qui ont eu une réintégration de la compensation "paniers" se sont vus écartés des promotions individuelles du mois d'octobre. Qu'en est-il ?

Réponse : Comme chaque année, les augmentations individuelles de salaire ont été réalisées pour les salariés qui ont été promus ou pris des responsabilités supplémentaires ou qui ont démontré une forte implication dans leur poste ou les missions qui leur ont été confiées. De ce fait, aucun salarié n'a été écarté alors qu'il avait bénéficié de la compensation des paniers.

Question 4. Des panneaux sont absents de certains lieux d'embauches, pouvez-vous remédier à ce dysfonctionnement (22, 35, 56) ?

Réponse : Tous les lieux de travail ne sont pas des lieux d'embauche, notamment lorsque nous sommes sur un site client. Une information sera refaite auprès des RCO pour qu'ils s'assurent que les lieux d'embauche soient bien dotés de panneaux d'affichage sur lesquels les informations obligatoires figureront.

Question 5. Des procès-verbaux du comité d'entreprise ainsi que des comptes rendus des réunions du personnel manquent à l'affichage, pouvez-vous remédier à ce dysfonctionnement ?

Réponse : idem question 4.

Question 6. Pourquoi laisse-t-on des techniciens travailler douze jours consécutifs ?

Réponse : Dans le cadre de l'organisation des astreintes, cela peut arriver de manière très exceptionnelle comme cela arrive aujourd'hui. Cependant, le respect du temps de repos quotidien à 9 h 00 minimum permet de limiter l'impact de la fatigue du technicien. Sur les pôles à fortes sorties d'astreinte, la pose d'une journée de repos précédent la prise d'astreinte permet d'éviter le travail sur 12 jours consécutifs. Cette mesure sera donc prise autant que nécessaire.

Question 7. Nous demandons concernant les réunions de secteurs, qu'un ordre du jour ainsi qu'un compte rendu de la réunion soient transmis aux salariés concernés.

Réponse : Pour chaque réunion, nous rappellerons aux managers de bien préciser aux techniciens qu'elle en est l'objet et d'assurer la traçabilité des décisions prises par tout moyen à leur convenance (affichage, mail...).

Question 8. Géolocalisation : Sur les nouveaux véhicules de service, quelle est la procédure afin de passer en "vie privée" ?

Réponse : La procédure est différente en fonction des marques et des modèles.
Les procédures pour activer la fonction " Vie privée" sont jointes à ce compte rendu. Ce document est fourni dans la pochette de chaque véhicule concerné.

QUESTION UNSA

Question 1. Le système de chauffage va-t-il être amélioré dans les bureaux de Nantes ?

Réponse : Nous déplorons depuis quelques temps des désagréments au niveau de la gestion du chauffage dans notre bâtiment. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de panne avérée sur la PAC et une remise en route manuelle suffisait pour la relancer. Aujourd'hui, l'origine de ce dysfonctionnement est en cours d'identification. Il s'agirait du détendeur électronique qui se dérègle de façon aléatoire. Nos équipes travaillent actuellement au recensement des pièces à changer et de l'intervention à réaliser.

En attendant la remise en route de la PAC dans des conditions optimales, les techniciens la remettent en route en mode dégradé. Les salariés peuvent récupérer un convecteur électrique dans le bureau des dispatcheurs au RDC pour chauffer leur bureau.

PROCHAINES RÉUNIONS

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018

VENDREDI 21 DECEMBRE 2018